

COMPTE RENDU DE RÉUNION

5 juin 2018

Résidents des secteurs à proximité du LET de CEC

Soirée d'échanges sur le projet, 5 juin 2018, 18 h 40

Centre à nous

50, rue Thouin, Repentigny, QC, J6A 4J4

O bjectifs :

1. Présenter le projet de poursuite d'exploitation du lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC).
2. Présenter les innovations technologiques et les mesures d'atténuation mises en place au LET au cours des 20 dernières années.
3. Poursuivre le dialogue entre CEC et le milieu afin de répondre aux questions et préoccupations des citoyens vivant à proximité du LET et d'en tenir compte dans l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE).

Personnes présentes :

Résidents du Carrefour des Fleurs à Terrebonne :

- Cinq (5) résidents

Membres du personnel de CEC et consultant :

- Frédéric Bertrand, CEC
- Hélène Desnoyers, WSP
- Marie-Eve Martin, WSP

Le 7 mai 2018, des lettres d'invitation à des soirées d'échanges ont été postées aux résidents des deux quartiers résidentiels situés les plus près du LET de CEC, soit le Carrefour des Fleurs à Terrebonne et le quartier de la Presqu'île à Repentigny. La lettre d'invitation suggérait aux citoyens de prendre connaissance de la documentation disponible sur le site web du projet en vue de se préparer aux rencontres.

Au total, 4 826 lettres ont été postées aux résidences du Carrefour des Fleurs dans le but d'inviter les citoyens à des soirées d'échanges prévues les 5 et 6 juin 2018. Dans le secteur de la Presqu'île à Repentigny, 385 lettres ont été postées pour annoncer des rencontres devant se tenir les 12 et 13 juin 2018. Vu le faible nombre d'inscriptions, les participants intéressés ont été rappelés et regroupés en deux soirées, soit celles du 5 et du 13 juin. Le présent compte rendu concerne la rencontre du 5 juin avec les résidents de Terrebonne.

Avant le début de la rencontre, des copies papier de la présentation de type PowerPoint ont été distribuées aux participants, de même que le bulletin d'information sur le projet, distribué à l'ensemble des citoyens de la zone d'étude en janvier 2018. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format, réalisée dans le cadre de l'ÉIE, a été présentée aux participants durant la rencontre.

À la fin de l'activité, un formulaire de rétroaction a été remis aux participants afin de recueillir leurs commentaires sur l'activité de consultation et le projet présenté.

PRINCIPAUX COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS

- Trois participants qui résident depuis une quinzaine d'années dans le secteur ont fait remarquer qu'ils avaient observé que les odeurs avaient diminué depuis quelques années.
- La principale préoccupation (celle qui a été mentionnée par chacun des participants) concerne l'avenir de l'acheminement des matières résiduelles du territoire desservi après que le LET de CEC aura atteint sa capacité maximale, dans environ une dizaine d'années. Plusieurs se sont d'ailleurs dits étonnés d'apprendre que la durée d'exploitation de la section sud-ouest du secteur nord sera seulement d'une dizaine d'années. Les résidents se questionnent à savoir quelles sont les intentions de CEC pour le futur, si un agrandissement potentiel du site est envisagé, ou encore si d'autres solutions sont présentement étudiées par l'entreprise.
- Deux participants ont également partagé leurs inquiétudes quant à l'impact de la poursuite des activités du LET sur la valeur des résidences à proximité.
- Les odeurs actuelles et la présence de goélands ont été mentionnées par un participant.
- Deux participants ont salué les efforts de CEC à travers le temps pour améliorer le bilan environnemental de ses activités, pour les projets d'innovation technologique auxquels l'entreprise a contribué et pour la qualité de la gestion des opérations de l'entreprise « effectuées selon les règles de l'art ».
- En plus des préoccupations des participants au sujet du LET de CEC, les discussions de la soirée ont porté sur le défi que pose la quantité de matières résiduelles produite par la population, sur certaines incohérences relatives au système actuel de collecte des matières résiduelles par les municipalités de la région et sur l'avenir de la question de la gestion des matières résiduelles au Québec.
- Selon les commentaires recueillis, les participants ont été fort satisfaits de la rencontre qui leur a été offerte.

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 Est-il possible que la bande boisée sur la propriété de CEC, qui fait actuellement un écran entre le LET de CEC et le secteur résidentiel à l'est de ce dernier, soit développée dans le futur ?

R1 CEC n'a pas l'intention d'utiliser cette bande boisée pour ses activités. Avec la possibilité d'un développement multifonctionnel (résidentiel, institutionnel et commercial) qui est en ce moment à l'étude par la MRC des Moulins et la Ville de Terrebonne au sud-est du LET, il est d'autant plus pertinent pour CEC de conserver cette bande boisée. Plusieurs milieux humides y sont présents.

Q2 Pourquoi la réception de résidus fins de matériaux de construction, tels que le gypse, n'est-elle plus acceptée au LET de CEC ? Et puisqu'ils ne sont plus acceptés au LET de CEC, où sont acheminés ces matériaux ?

R2 Les résidus fins, provenant notamment de panneaux de gypse, ont été utilisés au LET comme matériel de recouvrement des matières résiduelles de 2010 à avril 2017. Ce type de matériau est autorisé par le MDDELCC. En se décomposant, le gypse produit des odeurs. C'est pourquoi, depuis avril 2017, CEC a décidé de ne plus accepter ce type de matériau à son LET comme matériel de recouvrement. CEC effectue par contre toujours l'enfouissement d'autres types de matières résiduelles issues du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) à son LET.

Q3 Quelle est la composition des matières résiduelles enfouies au LET de CEC ? Est-ce que l'enfouissement des matières résiduelles dangereuses y est autorisé ?

R3 Seules les matières autorisées par la réglementation en vigueur sont acceptées au LET de CEC. Ces matières proviennent des secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel. Les matières acceptables au LET de CEC sont définies dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR) (c. Q-2, r.6.02).

CEC ne reçoit pas de matières résiduelles dangereuses. Ces dernières doivent être acheminées à des sites autorisés par le MDDELCC seulement. Pour les sols contaminés et toute matière résiduelle autre que les ordures ménagères, les déchets commerciaux, institutionnels et les matières résiduelles provenant de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), le générateur ou son représentant doit remplir et transmettre à CEC un formulaire d'évaluation des matières résiduelles et des sols contaminés (FEMS). Un coordonnateur environnemental chez CEC assure la mise en œuvre de procédures d'évaluation des sols, des matières résiduelles, et des matériaux de construction qui prévoient le prélèvement et l'analyse d'échantillons pour évaluer la toxicité des matériaux qui sont apportés au site avant que leur enfouissement soit autorisé. Les analyses chimiques sont effectuées par un laboratoire externe accrédité par le MDDELCC. De plus, des

détecteurs à l'entrée du site sont installés afin d'identifier les matières non autorisées, notamment les déchets radioactifs, afin d'éviter leur enfouissement sur le site de CEC.

Q4 D'où proviennent les matières résiduelles acheminées au LET de CEC ? Est-ce que le site reçoit des matières résiduelles des États-Unis ?

R4 La très grande majorité des matières résiduelles acheminées au LET de CEC provient de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), et ce, dans une proportion de plus de 90 %. La répartition en 2017 était de 34 % de la Montérégie, 27 % de Montréal, 19 % de Laval, 10 % de Lanaudière et 8 % des Laurentides. Aucune matière résiduelle provenant des États-Unis n'est enfouie au LET de CEC.

Q5 Que va-t-il se produire lorsque le LET de CEC aura atteint sa capacité maximale ?

R5 Plusieurs scénarios pourraient être envisagés, mais pour l'instant, CEC n'a pas d'autre projet de développement pour l'enfouissement de matières résiduelles que celui de la section sud-ouest du secteur nord (projet qui fait l'objet de l'ÉIE en cours). Un fonds est par ailleurs prévu pour la fermeture et la gestion post-fermeture du site, et ce pour une période de 30 ans après sa fermeture. Ce sera décrit dans l'ÉIE. Il s'agit d'une obligation du REIMR découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (L.R.Q., c. Q-2).

Q6 Est-il possible pour les résidents d'acheminer individuellement des matières résiduelles au LET de CEC ?

R6 Oui, les résidents peuvent apporter des matières résiduelles à la déchetterie du LET (résidus encombrants, matériaux secs, gazon, feuilles mortes, autres résidus de jardin, etc.). La déchetterie permet la récupération pour la réutilisation, le recyclage et la valorisation d'une partie de ces matières et des objets déposés. Les types de matières permises et le nombre d'accès gratuits pour les résidents voisins du LET sont identifiés sur le site Internet de CEC.

Q7 Pourquoi le développement de ce même secteur du site (secteur nord) nécessite-t-il plusieurs études d'impact sur l'environnement (ÉIE) ?

R7 Dans les conditions qui accompagnent le certificat d'autorisation (CA) qu'il émet pour chaque projet de LET, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) fixe la durée d'exploitation autorisée. Lorsque la période d'exploitation autorisée est terminée, les gestionnaires de LET doivent présenter une demande d'autorisation en vertu d'articles de la LQE, soit en déposant une ÉIE, soit en faisant une demande de certificat d'autorisation, toujours selon les exigences du MDDELCC.

Q8 Est-ce qu'il pourrait être possible plus tard d'enfouir par-dessus les sections du LET de CEC déjà exploitées, par exemple le secteur sud ?

R8 Le REIMR demande qu'un LET ne soit pas visible du rez-de-chaussée d'une résidence située à 1 km. Par prudence, CEC a conçu son LET quelques mètres en deçà des hauteurs permettant sa visibilité à distance plus grande que 1 km. Pour surélever des sections déjà exploitées, des études techniques devraient être effectuées afin de s'assurer de la sécurité du LET.

Q9 Qu'est-ce qui recouvre les matières résiduelles lorsqu'une section a atteint sa capacité maximale ?

R9 Une couche de plus de 3 m d'argile recouvre la cellule lorsque son exploitation est terminée. Une couche de sols servant à protéger l'argile est ensuite étendue avant de procéder à son ensemencement.

Q10 Est-ce que CEC mène actuellement des projets de recherche pour intégrer à ses opérations l'utilisation de matières recyclables comme elle le fait avec les résidus de déchetage d'automobiles (*fluff*) ? Est-ce que l'entreprise cherche des solutions pour que les résidents réduisent leur production de matières résiduelles ? Est-ce dans la mission de l'entreprise de travailler sur de tels projets ?

R10 CEC est toujours à l'affût de nouvelles technologies pour intégrer à l'exploitation de son site l'utilisation de matières recyclables. Elle valorise des matériaux recyclables, tels que le verre, l'asphalte, le béton, etc. qu'elle utilise pour la fondation ou la construction des chemins sur son site. Elle valorise aussi le bois comme agent structurant pour des opérations de compostage, pour la surface de roulement au front d'enfouissement ou comme matériau perméable sous les membranes géotextiles. Il est dans l'intention de l'entreprise de continuer à être proactive dans ce domaine en continuant d'adapter ses activités au contexte réglementaire, social et politique dans lequel elle pratique ses opérations.

Q11 Est-ce que CEC est une entreprise gouvernementale ?

R11 Non. CEC est une entreprise ayant une constitution de société par actions dont le premier actionnaire majoritaire est Waste Connections of Canada Inc.

Q12 Quel est le rôle de WSP par rapport à CEC ?

R12 WSP fait partie des nombreux consultants et experts sur lesquels CEC s'appuie afin d'avoir accès aux expertises techniques les plus fines dans des domaines tels que les évaluations environnementales, la gestion de l'eau, de la faune, de la qualité de l'air, l'évaluation des risques pour la santé humaine, etc.

Q13 Selon les résultats des différents suivis environnementaux réalisés sur le site, est-ce qu'une diminution des nuisances a véritablement été observée depuis quelques années ? Si oui, qu'est-ce qui explique cette diminution.

R13 En effet, une diminution des odeurs a notamment été observée. Ceci s'explique en grande partie par l'amélioration des mesures de prévention et de gestion des impacts environnementaux mises en place par CEC au cours des années. Des optimisations du système de captage du biogaz ont notamment été apportées. L'éloignement graduel des opérations d'enfouissement des secteurs résidentiels participe également à la diminution des odeurs observées. Le système de suivi des plaintes et des observations d'odeurs et les comités de surveillance des odeurs mis en place depuis de nombreuses années, contribuent à établir l'origine des odeurs et à apporter des correctifs autant que possible lorsque le LET est mis en cause. Les méthodes d'effarouchement des goélands sont aussi très efficaces. Une importante diminution a été observée au site du LET.

Q14 Est-ce que l'ÉIE sera accessible au public ?

R14 Les différents documents déposés au MDDELCC dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du projet de poursuite de l'exploitation du LET de CEC sont accessibles sur le site web du Registre des évaluations environnementales du MDDELCC. L'ÉIE document sera également accessible sur le site web de CEC, où il est déjà possible de consulter les deux ÉIE qui ont été réalisées en 2002 et en 2007 pour le secteur nord du LET de CEC à l'adresse : <https://complexenviroconnexions.com/projet-section-sud-ouest/documentation/>

MOT DE FERMETURE

WSP et CEC remercient les participants pour leur présence. On leur indique qu'une activité de type portes ouvertes se tiendra prochainement sur le site du LET et que la population de Terrebonne et des municipalités voisines du LET sera informée le temps venu. Les participants sont invités à remplir le formulaire de rétroaction de la présente réunion.

FIN DE LA RÉUNION À 20 h 30

Compte rendu :

- Rédigé par : Marie-Eve Martin et Hélène Desnoyers, WSP.
- Validé par : CEC.